Programme de Formation

Risque électrique : Habilitation BS – BE Manœuvre

Organisation

Durée : 14 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique

Public visé

Cette formation s'adresse à tout professionnel non-électricien amené à réaliser des opérations électriques simples en basse tension par exemple:

- Agents techniques et de maintenance polyvalents
- Gardiens d'immeubles, agents de services généraux
- Personnel d'entretien des bâtiments
- Opérateurs de production amenés à réarmer ou manœuvrer des équipements

Conformément au Code du travail (art. R4544-9), l'habilitation est requise pour toute opération sur les installations électriques ou dans leur voisinage.

Objectifs pédagogiques

- Identifier les risques liés à l'électricité et comprendre leurs effets sur le corps humain.
- Appliquer les prescriptions de sécurité de la norme NF C 18-510 et de ses amendements.
- Réaliser en sécurité des interventions élémentaires hors tension en basse tension (remplacement, raccordement).
- Effectuer en sécurité des manœuvres d'exploitation (mise en marche, arrêt, réarmement d'un dispositif de protection).
- Adapter sa conduite en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.

Compétences visées

- Connaître les dangers de l'électricité et les mesures de prévention
- Réaliser une manœuvre en respectant les consignes et documents associés
- Choisir et utiliser les équipements de protection individuelle et collective adaptés
- Mettre en sécurité un circuit avant intervention et vérifier l'absence de tension
- Distinguer les opérations autorisées et interdites selon le symbole BS ou BE Manœuvre

Description

L'habilitation BS (chargé d'intervention élémentaire) permet à un non-électricien de réaliser des interventions simples hors tension en basse tension : remplacement d'un fusible, d'une lampe, d'une prise ou d'un interrupteur, raccordement d'un équipement sur un circuit en attente.

L'habilitation BE Manœuvre permet de modifier l'état électrique d'une installation dans le cadre de son fonctionnement normal : mise en marche, arrêt, réarmement d'un disjoncteur ou d'un relais de protection.

Ces habilitations ne permettent pas de réaliser des travaux d'ordre électrique (création, modification d'installation, dépannage).

1. Cadre réglementaire et risques électriques
• Code du travail, symboles d'habilitation et rôle de chacun
• Notions élémentaires d'électricité : tension, intensité, résistance, BT/HT
• Effets du courant sur le corps humain, contacts direct et indirect, arc électrique
• Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique

2. Environnement électrique
• Domaines de tension, zones d'environnement et distances
• Matériels électriques : appareillage de séparation, de commande et de protection
• Lecture de plaques signalétiques et repérage des circuits

3. Intervention élémentaire BS
• Limites de l'habilitation BS et opérations autorisées
• Procédure de mise en sécurité d'un circuit : séparation, condamnation, identification, vérification d'absence de tension (VAT)
• Équipements de protection : gants isolants, écran facial, VAT, outillage isolé
• Échanges d'informations avec le chargé d'exploitation

4. Manœuvre BE
• Définition et limites de la manœuvre d'exploitation
• Manœuvres de mise en marche, d'arrêt, de réarmement
• Documents et consignes associés aux manœuvres

5. Pratique et mises en situation
• Mises en situation sur armoire ou maquette pédagogique
• Réalisation d'une mise en sécurité complète et d'une VAT
• Remplacement d'un fusible, d'une lampe, raccordement d'un équipement simple
• Réalisation de manœuvres et réarmement d'un dispositif de protection
• Cas pratiques d'analyse des risques

Prérequis

Aucun prérequis technique en électricité.

Modalités pédagogiques

• Alternance d'apports théoriques et de mises en situation pratiques.
• Études de cas et analyse des risques à partir de situations de travail réelles.
• Manipulation du matériel électrique et des équipements de protection.
• Évaluation théorique et pratique en fin de formation pour avis du formateur.

Moyens et supports pédagogiques

• Exposés interactifs avec apports théoriques adaptés au niveau des participants.
• Supports visuels : présentation projetée, schémas, photos de situations réelles.
• Armoire ou maquette pédagogique basse tension.
• Équipements de protection : gants isolants, écran facial, vérificateur d'absence de tension, cadenas de condamnation.

Modalités d'évaluation et de suivi

Nos formations s'inscrivent exclusivement dans le cadre de la formation professionnelle continue ; elles permettent de développer ou de certifier des compétences clés mais ne délivrent pas de diplôme d'État, ni RNCP.

Ce parcours de formation professionnelle répond à l'obligation générale de formation à la sécurité prévue à l'article L. 4141-2 du Code du travail et porte sur les conditions d'exécution du contrat de travail en application de l'article R. 4141-13, en exigence réglementaire avec la norme NF C 18-510.

• Évaluation théorique (QCM) et pratique (mise en situation) en fin de formation.
• Attestation de formation à chaque participant ayant suivi l'intégralité de la session. Cette attestation est requise pour la déclaration au passeport de prévention.

Cet avis permet à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation BS et/ou BE Manœuvre. L'employeur reste décisionnaire du ou des symboles attribués.

Recyclage recommandé tous les 3 ans.

Informations sur l'accessibilité

Des formations accessibles aux personnes en situation de handicap

Les différentes formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Néanmoins, la validation de certaines formations peut être subordonnée à la mise en œuvre de séquences pratiques. Une analyse des besoins et des conditions d'accès sera réalisée en amont de l'inscription afin d'identifier plus précisément les conditions de réalisation et de faisabilité de la formation.

Pour toute question, vous pouvez contacter notre service administratif formation@kerea.eu

Conditions d'accompagnement

Afin de faciliter l'accès des personnes en situation de handicap à notre offre de formation, une analyse des besoins est réalisée en lien avec des partenaires spécialisés. Cette analyse permet d'identifier les moyens d'adaptation, d'assistance ou de compensation à mettre éventuellement en œuvre.

Modalités techniques et environnement

- Exposés théoriques
- Pédagogie participative (échanges, questions-réponses)
- Ateliers pratiques
- Mises en situations réelles ou virtuelles

Conditions de réalisation matérielle de la formation :

- Rappel aux stagiaires d'apporter leurs propres affaires : matériels (stylo, bloc note etc.)
- Une salle de formation dotée de tables, de chaises en nombre suffisant avec idéalement la possibilité de disposer également d'un espace permettant les mises en pratique
- Un moyen de diffusion du contenu (vidéoprojecteur avec écran ou mur blanc, ou télévision avec câble de branchement)
- Un paperboard avec des feutres de couleurs Un téléphone, tablette ou ordinateur par stagiaire pour permettre l'accès à l'espace connecté personnel (quizz, émargement, documentations…)

Conditions de réalisation matérielle en cas de déploiement à distance :

- Un endroit pour s'isoler et pouvoir s'immerger dans la formation
- Matériel informatique en bon état de fonctionnement (micro, camera, pc)

L'assistance technique et pédagogique est accessible à l'adresse : formation@kerea.eu